

Règlement financier

Année scolaire 2025-2026

➤ A L'INSCRIPTION :

Un forfait de **81 €** est demandé pour couvrir les frais d'assurance (MSA), divers abonnements à des revues spécialisées, etc.

➤ PAR MOIS :

Pour les classes de **4^{ème}, 3^{ème}, Seconde, Première de CAPA et de Bac Pro**, les frais sont répartis sur 10 mois.

Externat		94 €/mois
Demi pension	80 € + 137 € =	217 €/mois
Internat	80 € + 240 € =	320 €/mois

Pour les classes de **Terminale de CAPA et de Bac Pro**, les frais sont répartis sur 9 mois, les cours finissant fin mai.

Externat		104 €/mois
Demi pension	90 € + 151 € =	241 €/mois
Internat	90 € + 265 € =	355 €/mois

Le règlement financier est calculé pour une année scolaire, stages et vacances compris, et ne peut subir de réduction pendant la durée de ceux-ci.

Seules les absences de plus de 15 jours et sur présentation de certificat médical font l'objet d'une réduction.

La contribution mensuelle est à régler le 6 de chaque mois à échoir.

Pour des raisons de facilité, tant pour la famille que pour l'agent comptable du lycée, le paiement par prélèvement automatique est vivement conseillé. Cependant, les frais bancaires éventuels occasionnés par un refus de paiement seront refacturés.

➤ BOURSE FINANCIERE :

Nous vous rappelons que des bourses nationales et départementales existent et peuvent vous être accordées suivant les revenus de votre foyer fiscal. N'hésitez pas à nous solliciter.

En cas de difficulté financière, M. le Directeur se tient à votre disposition pour discuter de votre situation.

M., Mme : Responsable légal de l'élève :

**Date et signature précédées
de la mention "lu et approuvé" :**

Dans le cadre du Règlement Général de Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018, sachez que vos données personnelles sont utilisées à des fins éducatives pour votre enfant et qu'il n'en sera pas fait usage à des fins commerciales.